

Accord de libre-échange

Il faut une définition du Canada qui ne soit pas seulement inscrite dans ce projet de loi mais qui soit dans le cœur et dans l'esprit des députés du parti conservateur. Nous avons besoin d'une définition du Canada qui envisagerait le pays comme une nation qui a acquis une nature distincte et séparée de celle des États-Unis, une nation qui peut contribuer à notre monde, mais qui est saisie par cet accord commercial.

J'invite les députés à appuyer cet ensemble d'amendements présentés par le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Plus que cela, je pense que nous devons faire en sorte que les Canadiens aient l'occasion de s'exprimer sur cette question et de décider s'ils veulent que le Canada reste une société distincte où s'ils préfèrent que nos lois fiscales et éventuellement nos programmes sociaux soient fusionnés avec ceux des États-Unis, faisant de nous le 52^e ou le 53^e État.

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il est étrange qu'un vendredi après-midi, alors que l'on parle d'un amendement aussi important, le gouvernement reste silencieux. Quatre députés ont déjà parlé—je suis le cinquième—de cet amendement important pour des raisons qui ont été exposées et que je vais rappeler. Toutefois, le gouvernement reste silencieux et c'est très étrange.

Le gouvernement a-t-il décidé que sa majorité était suffisante et qu'il était tellement ivre d'arrogance qu'il n'avait pas à répondre?

M. Dick: Nous savons reconnaître l'obstruction systématique.

M. Caccia: Si le gouvernement avait répondu au premier député à parler, nous en serions peut-être maintenant à l'amendement suivant. Toutefois, nous attendons toujours que le gouvernement fasse la lumière à ce sujet.

Pour ceux qui n'ont pas le texte du projet de loi devant les yeux, il serait peut-être intéressant de leur mentionner que dans les définitions données dans le projet de loi, on trouve une définition très complète des États-Unis. On peut y lire:

«États-Unis»

a) Le territoire douanier des États-Unis, lequel comprend les cinquante États des États-Unis, le District de Columbia et Porto-Rico;

b) les zones franches situées sur le territoire des États-Unis et de Porto-Rico;

c) les régions s'étendant au-delà des eaux territoriales des États-Unis et qui, conformément au droit international et aux lois des États-Unis, sont des régions à l'égard desquelles ils sont habilités à exercer des droits pour ce qui concerne les fonds marins et leur sous-sol ainsi que leurs ressources naturelles.

On serait alors en droit de se demander ce que vient faire le Canada dans cet accord. Cet amendement est proposé parce que les États-Unis, qui sont mentionnés de nombreuses fois dans le projet de loi, sont définis. Par contre, le Canada, qui est également mentionné très souvent dans le projet de loi, n'est pas défini. Par conséquent, j'estime que l'amendement proposé par le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) est très légitime. Il demande au gouvernement et aux simples députés conservateurs d'expliquer pourquoi la définition du Canada ne figure pas parmi les définitions précisées dans le projet de loi. A quoi rime cette anomalie? C'est ce que nous ne comprenons pas.

Je suis le cinquième député à parler de cet amendement. Le gouvernement n'a encore rien dit à ce sujet. J'avais osé espérer

que le gouvernement trouverait le courage de fournir une explication intelligente à l'absence d'une définition du Canada. Nous avons entre les mains un accord international, où l'accent est mis sur le mot «international». Voilà pourquoi dans la section réservée aux définitions on y définit l'une de deux parties à cet accord. Pourquoi ne parle-t-on pas de l'autre partie? Nous invitons le gouvernement à répondre. Donnez-nous une explication. Comment se fait-il qu'on définisse en détail dans ce projet de loi les États-Unis, mais pas du tout le Canada?

● (1350)

Ce sont des questions importantes. Elles portent sur le fond même du projet de loi. Elles concernent les incidents internationaux dont le député de Winnipeg—Fort Garry a parlé il y a environ 40 minutes. Pourtant, le gouvernement reste silencieux.

Manifestement, il est placé dans l'embarras. Il n'a pas de réponse satisfaisante. Il juge qu'au moment du vote, sa majorité lui permettra de nous écraser qu'il nous donne une réponse ou non. Cela serait vraiment tout à fait regrettable. J'espère que le gouvernement est suffisamment fier de cette institution et qu'il la respecte suffisamment pour nous donner rapidement une réponse aujourd'hui.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je ne peux croire qu'aucun ministériel n'ait une réponse à la question fondamentale qui est posée en l'occurrence. Que pense le secrétaire parlementaire au sujet de la question de la définition du Canada? Je serais très heureuse de permettre aux ministériels, aussi peu nombreux soient-ils, qui s'intéressent à cette question...

M. McDermid: Regardez autour de vous.

Mme Copps: ... de m'expliquer pourquoi on ne définit pas le Canada.

M. McDermid: Asseyez-vous et je vais vous le dire.

Mme Copps: Le ministre responsable, qui n'a même jamais lu le document, va probablement intervenir et nous demander de lui faire confiance. Nous avons déjà entendu cela. Nous avons déjà eu droit au refrain en question dans le cas des pensions des personnes âgées.

Comme le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) l'a signalé, on se rappelle ce qui s'est passé lors de la première année du mandat du gouvernement, lorsque notre souveraineté a été menacée par la présence du *Polar Sea* et que d'une part, le premier ministre a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une incursion et que d'autre part, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a prétendu que oui. Les deux intéressés se rejetaient la balle. Le Congrès américain a dû bien en rire. Les Américains doivent être tout sourire, car ils savent pertinemment que si le Canada présente une mesure habilitante qui ne définit pas ce qu'on entend par Canada, alors manifestement, les conflits territoriaux au sujet de la mer de Beaufort, du Banc George et de la présence du *Polar Sea* dans l'Arctique pourront tous être tranchés en leur faveur.